

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 21 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 2 pouvoirs

Date de convocation 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : .

Représentés : **BERTOUT Emilie à HENRI Pascal, GAURIER Jacques à BOUILLET Francis.**

Madame CROIX Mylène a été nommée secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT
N° de délibération : 2025_14

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

22 072.85 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

85 614.77 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit d'investissement - 001) de la section d'investissement de :

-344 057.14 €

Un solde d'exécution (Excédent de fonctionnement - 002) de la section de fonctionnement de :

111 312.27 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 71 551.34 €

En recettes pour un montant de : 391 917.74 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 1 617.89 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 1 617.89 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 495 309.15 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 25 mars 2025
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2025.03.25 17:06:03 +0100
Ref:8429430-12653349-1-D
Signature numérique
le Maire